

DEPARTEMENT
DES BOUCHES-DU-
RHONE

ARRONDISSEMENT
D'ARLES

N° DP2021-68

REPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTE - EGALITE - FRATERNITE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
TERRE DE PROVENCE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉCISIONS

DÉCISION DE LA PRESIDENTE

Décision portant attribution d'une commande de matériels et de licences informatiques liées au déploiement de la fibre optique au sein des bâtiments communautaires
Aux Sociétés Concept Télécom et Absys Informatique

La Présidente de la Communauté d'Agglomération Terre de Provence,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

VU la délibération n° 77/2020 du Conseil Communautaire en date du 23 juillet 2020 accordant délégation à la Présidente pour la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres de la Communauté ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU l'article L2122-1 du Code de la Commande Publique et les dispositions du décret n°2020-893 du 22 juillet 2020 relatifs aux marchés publics passés sans publicité ni mise en concurrence préalable.

CONSIDERANT le déploiement de la fibre optique au sein des bâtiments de la Communauté.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour les logiciels et matériels informatiques et téléphoniques de la Communauté d'agglomération pour permettre la connexion des bâtiments communautaires à la fibre optique dans le cadre du nouveau marché de téléphonie et internet attribué à SFR.

VU la nécessité d'augmenter les capacités de connexion à l'Ethernet pour les futurs bureaux en cours d'extension.

VU la nécessité de connecter entre eux les trois bâtiments administratifs de l'agglomération via une connexion VPN.

VU le contrat de maintenance de la téléphonie fixe passé avec la Société Concept télécom.

VU le contrat de maintenance informatique passé avec la Société ABSYS INFORMATIQUE.

CONSIDERANT qu'eu égard aux contrats de maintenance en cours des demandes de devis ont été effectuées auprès des prestataires actuels afin d'assurer et de faciliter le suivi des équipements et des réseaux, compte tenu de leur connaissance des ouvrages et du système informatiques.

VU les propositions financières faites par la Société CONCEPT Télécom en date des 25 et 26 mars 2021 pour l'acquisition de switch commutateur Ethernet et de logiciels et licence autocoms.

VU la proposition financière faite par la Société ABSYS INFORMATIQUE en date d'
l'acquisition de Firewall.

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'accepter la proposition technique et tarifaire pour l'acquisition de licences, logiciel et matériels informatique et autocom :

- De la Société **Concept Télécom**
1323 Chemin des Llonnes
13160 CHATEAURENARD

Pour un montant forfaitaire de 8 320.69 euros HT soit 9 984.83 € TTC.

- De la Société **Absys Informatique**
385 Avenue René COTY
84300 CAVAILLON

Pour un montant forfaitaire de 2 207.96 euros HT soit 2 649.56 € TTC.

D'autoriser la signature des pièces administratives, techniques et financières liées à ces commandes.

ARTICLE 2 :

Les fournitures et licences seront livrées et installées dans un délai de 25 jours.

ARTICLE 3 :

Rappelle que toutes les décisions prises par la Présidente en application de ses délégations sont systématiquement rapportées lors du prochain Conseil de Communauté.

ARTICLE 4 :

Madame la Directrice Générale des Services, Madame la Présidente et Monsieur le Receveur Municipal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera inscrite au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération, notifiée conformément aux dispositions de l'article 2 modifié de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et dont ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Prefet de l'arrondissement d'Arles.

ARTICLE 5 :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des formalités de publicité.

Fait à Eyragues, le 11 juin 2021

La Présidente,
Madame Corinne CHABAUD

